

## CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON DOTÉ

### TITRE DU FONDS NON DOTÉ

# BOURSE DE L'ÉCOLE TELFER POUR LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ

## INTRODUCTION

Cette bourse a été créée par le doyen de l'École de gestion Telfer.

## OBJECTIF DU FONDS

Soutenir des étudiantes et étudiants de premier cycle à l'École de gestion Telfer qui sont membres d'une communauté racisée ou autochtone et qui s'impliquent dans leur communauté.

## DÉTAILS DE LA BOURSE

### Critères d'admissibilité

La personne candidate doit :

1. avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente;
2. être inscrite à temps plein en deuxième année à l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa;
3. être une personne racisée (membre d'une minorité visible) non autochtone, qui n'est pas de race blanche ou qui n'a pas la peau blanche, indépendamment de son lieu de naissance ou de sa citoyenneté;

OU

soumettre une preuve de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;

4. s'impliquer dans sa communauté;
5. avoir une MPC d'au moins 4,0.

**Valeur de la bourse :** 15 000 \$ (5 000 \$ par année – renouvelable pour trois ans)

**Nombre de bourses :** 3

**Fréquence d'attribution :** Annuelle

**Programme ou cycle d'études :** Premier cycle

**Responsable des demandes :** Service de l'aide financière et des bourses

**Date limite :** 31 octobre

**Renouvelable :** Oui (voir les conditions ci-dessous)

Cette bourse peut être renouvelée si l'étudiante ou l'étudiant satisfait aux critères de renouvellement. Elle est octroyée pendant trois ans à la condition que l'étudiante ou l'étudiant maintienne une moyenne pondérée cumulative (MPC) d'au moins 4,0 à la fin de chaque année universitaire et demeure aux études à temps plein à l'École de gestion Telfer. Une interruption temporaire des études ou une inscription à temps partiel ou à titre d'étudiante ou d'étudiant libre mènera à l'annulation de la bourse.

## DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

1. une lettre (maximum de 500 mots) décrivant l'implication de la personne candidate dans sa communauté;
2. une preuve de l'identité autochtone de la personne candidate, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;

OU

une autodéclaration dans laquelle la personne candidate s'identifie comme membre d'une communauté racisée, aux termes de la section 2.1 (Le construit social de « race ») du document [Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale](#) de la Commission ontarienne des droits de la personne.